

Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Janvier 2020

numéro
73



Edito

Quels auront été les faits marquants de cette année 2019 pour la filière viande ? On en retiendra quatre.

La signature de l'accord Mercosur qui permettra d'accroître les échanges commerciaux avec l'Amérique du Sud, en supprimant plus de 90% des taxes réciproques. Il est trop tôt pour savoir quel en sera l'impact économique sur la filière viande mais sachant que l'UE ouvre son marché aux produits agricoles sud-américains (sa concession la plus lourde) par le biais de quotas dont 99 000 tonnes de bœuf et 100 000 tonnes de volailles par an.

La fièvre porcine africaine (FPA). Rien qu'en Chine, la production porcine en 2019 a chuté de 33% par rapport à 2018 et devrait reculer encore de 17% en 2020 (soit 24 millions de tonnes en 2 ans). Les répercussions vont au-delà du secteur de la viande rouge avec une concurrence accrue de la volaille et du poisson. Cette situation devrait changer en 2020 car la Chine travaille sur la reconstitution de son cheptel porcin.

La pression croissante de la société sur le secteur de la viande pour le changement climatique. Sur ce sujet, un lobbying efficace des organisations de consommateurs à l'égard des questions environnementales entraîne un changement de consommation avec une réduction de la consommation de viande.

La pression croissante des lobbys végétarien/végan dont l'objectif est d'inciter le consommateur à se tourner vers un mode de vie sans viande et même pour les végans aucune exploitation animale, que ce soit au niveau de l'alimentation, des vêtements, des divertissements ou des produits de la vie de tous les jours.

Le point commun entre ces 4 faits marquants c'est que malheureusement ils impactent et impacteront négativement notre filière.

Je souhaite à chacun d'entre vous bonheur, santé et prospérité pour 2020.

Lionel LAURENT
Dirigeant Groupe

Comité de rédaction :

Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF
Lionel LAURENT - Louise NICOLAS
Marc PETRY - Sylvie RICHARD
Avec la participation de Justine CASSIN

Conception graphique :

Julie GONZALEZ

Impression :

Prim Service - Metz (57)
SLV est imprimé en 400 exemplaires

Dans ce numéro...

Actu filière **Challenge Sécurité**
Métier Groupe
Santé & Sécurité **Actu sociétés**
Parc auto **Site de Production**
Actions sociales **Sanction maladie**
Mutuelle **Heureux événements**
Mise au vert **Contrat d'apprentissage**

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

Rôle des ruminants sur l'alimentation durable : et si on écoutait les experts du domaine !

Le 21 juin 2019, l'Association belge des sciences et technologies de la viande (BAMST) et la Fédération Internationale de Laiterie (FIL) ont organisé un symposium sur le rôle des ruminants. L'International Meat Secretariat a réalisé une synthèse ainsi qu'un lien pour visionner les vidéos complètes des interventions (partie 1, partie 2, partie 3).

Les arguments développés à retenir :

• **Pr Frank Mitloehner (UC Davis, États-Unis) :**

Les émissions provenant des systèmes de production des ruminants sont cycliques et **ne viennent pas ajouter du carbone dans l'atmosphère**. «Si la totalité de la population américaine se convertissait à une alimentation végétarienne, cela réduirait les émissions de gaz à effet de serre de quelque 0,5%. **On ne peut pas lutter contre le changement climatique en changeant ses habitudes alimentaires**».

• **Dr Anne Mottet (FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) :**

«Les ruminants contribuent à l'**approvisionnement en protéines** dans la mesure où ils ne consomment que 0,6kg de protéines comestibles pour chaque kilo de protéines qu'ils produisent, grâce à la revalorisation de l'herbe / du fourrage non comestible pour l'homme et des produits

dérivés qui comptent pour 86% dans la composition du panier alimentaire».

• **Pr Martin Scholten (Wageningen University & Research, Pays-Bas), et Dr Jean-Louis Peyraud (Institut National de la Recherche Agronomique, France) :**

«La matière organique des couches arables des pâturages améliore la fertilité et la stabilité des sols. Afin de parvenir à la circularité, **le bétail est nécessaire pour optimiser l'utilisation de ressources naturelles et renouvelables et la valorisation de la**

biomasse résiduelle en tant que co-produits. Les ruminants sont les champions.»

Source : Bulletin hebdomadaire d'informations FEDEV du 23 août 2019



Après les steaks éprouvette, voici les steaks imprimés en 3D !

Et si demain, vous fabriquez votre propre steak haché à la maison, sans un gramme de viande ? Avec une imprimante 3D produite dans un laboratoire de la banlieue de Tel-Aviv, c'est désormais possible.

L'entreprise Beyond Meat ambitionne de vendre dès 2020 **une imprimante 3D pour fabriquer un steak haché sans un gramme de bœuf**. Les ingrédients : des poudres de protéines végétales (soja notamment) et beaucoup d'arômes alimentaires. Pour obtenir une graisse aussi épaisse que la graisse de bœuf, «un mélange à base d'huile de palme, avec quelques additifs», confie un membre du laboratoire situé en Israël. Et aussi du faux sang végétal contenant des arômes artificiels, mais «aucun ingrédient d'origine animale», garantit-il.

Les investisseurs séduits.

Dans les assiettes des consommateurs, une promesse : le même goût, la même apparence que la viande sans polluer l'environnement ni tuer le moindre animal. C'est un marché gigantesque sur lequel les industriels misent des milliards d'euros.

L'action Beyond Meat a bondi de 160% pour sa première journée de cotation.

Source : France TV Info

Quels métiers dans le Groupe ?



Coordinatrice Qualité

Justine CASSIN

Justine CASSIN a intégré le Groupe P.E.A.C.E. le 26 août dernier en contrat d'apprentissage au poste de Coordinatrice Qualité. Elle intervient principalement au sein de CESATEC sous la responsabilité fonctionnelle de Marc PETRY, Responsable Qualité Hygiène Sécurité Groupe et sous la responsabilité hiérarchique de William LAURENT, Responsable de CESATEC.

Définition du poste :

Elle pilote et contrôle la mise en œuvre de la politique et du plan d'action assurance qualité de l'établissement. Elle garantit la conformité aux référentiels par rapport aux exigences et aux réglementations en vigueur. Elle assure le déploiement opérationnel de la politique qualité de l'établissement.

Activités principales :

- Suivi et mise à jour du Système Qualité ;
- Etablissement de nouvelles procédures ;
- Proposition et suivi de la mise en œuvre d'actions qualité, préventives et/ou correctives ;
- Vérification de la cohérence et de l'application des procédures ;
- Proposition d'amélioration de la qualité ;
- Gestion des stocks et des approvisionnements ;
- Traçabilité des étapes de la production ;
- Contrôle qualité de la production au regard du cahier des charges ;
- Veille réglementaire ;
- Référent qualité auprès de l'ensemble du personnel.

Connaissances :

- Gestion du Système Qualité ;
- Connaissances organisationnelles et en informatique ;
- Gestion de projet ;
- Analyse des résultats.

Savoir-faire :

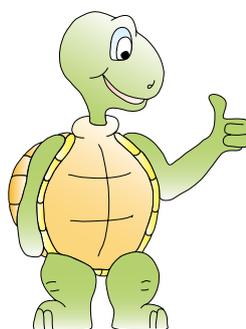
- Esprit de synthèse ;
- Rigueur ;
- Capacité de communication.

Sécurité & Santé au Travail

Bilan de l'année 2019, ou les 20 ans d'une politique Sécurité & Santé au Travail.



Nous déclarons un total de 21 accidents de travail (dont 6 accidents de trajet) sur l'année sur l'ensemble des sociétés du Groupe. 2019 est marquée par 1 accident sur machine : **ce résultat est encourageant, et en progression par rapport aux années précédentes**, mais nous devons encore poursuivre et améliorer nos actions de prévention afin d'atteindre l'objectif « ZERO AT SUR MACHINE ».



Nous pouvons également noter un **taux de gravité relativement faible** sur l'ensemble des AT déclarés. Cela prouve la **bonne efficacité de notre politique Sécurité & Santé au Travail** : certains accidents sont moins graves grâce par exemple aux différents EPI mis en place.

Que de chemin parcouru depuis 1999, année où la Politique Sécurité & Santé au Travail a été instaurée ! Cette année-là, nous déclarions un total de 189 accidents du travail, et nous sommes aujourd'hui, 20 ans plus tard, à quasiment 10 fois moins ! Soit autant de collaborateurs épargnés par un accident de travail.

Il nous reste, encore et toujours, des efforts à fournir afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité de nos collaborateurs, avec toujours le même objectif : **faire de notre Groupe le leader en matière de Santé & Sécurité au Travail.**

Telle sera notre voie pour l'année 2020 et les suivantes.

Challenge sécurité

Nous avons le plaisir de vous dévoiler les vainqueurs du Challenge Sécurité sur la période du 2ème semestre de l'année 2019. Les Sites de Production ci-dessous **n'ont déclaré aucun accident du travail** durant cette période. Nous félicitons l'ensemble de nos collaborateurs pour ces excellents résultats, et nous les encourageons à maintenir leurs efforts !



TRADEVIA

Cantal Salaisons
GBP
Hassenforder
Huguier
Levesques
Muller
Procared
Profil
Sicaba
Sobeval
Somafer

INTERMEAT

Bens
Cok's
Floru BVBA
GHL
Hartman
Lauraham
Viande de Liège

SODES

Le Saloir Mirabel
Aoste Isère
Aoste Monein

VPS

Ani Viandes
Hemelaer
Cobolux
Deom
Huriko
Norenca
Strobbe
Van Drie
Van Engelandt
Vlevia

Marc
00 33 6 80 46 96 06
securite@groupe-peace.com

Sécurité & Santé au Travail



Cyril GRAFF

Administrateur Délégué INTERMEAT Services
Administrateur Délégué VPS

Le mot SÉCURITÉ de la Direction Groupe

Dans la vie courante, un accident touche les mains toutes les 4 minutes. Dans le monde du travail on dénombre un accident touchant les mains toutes les 22 secondes...

1 400 000 accidents liés aux mains par an avec dans nombreux cas des **séquelles irréversibles**. On dénombre 933 000 accidents domestiques dont 130 000 sont issus du jardin et du bricolage, et environ 466 000 accidents professionnels.

Il faut systématiquement porter des **gants adaptés** à l'activité ou à l'application concernée. Et bien évidemment, c'est encore plus vrai dans le milieu professionnel, les gants de protection mis à votre disposition n'ont pas été choisis par hasard. Ils correspondent en effet parfaitement aux risques présents dans nos métiers. Alors prenez soin de vos mains, elles vous le rendront. En cas d'accident, contactez de préférence un centre spécialisé de la main du FESUM (Fédération Européenne des Services d'Urgence de la Main) ou plus communément appelés services SOS MAINS (www.fesum.fr).

VOS MAINS ... PRENEZ EN SOIN !

Au quotidien, c'est l'outil le plus utilisé par l'homme. Nous comptons sur nos mains pour leur précision, leur agilité, leur force, leur résistance, leur préhension... **Elles sont essentielles à notre développement et à notre vie.**

Nos doigts se plieront plus de 25 millions de fois au cours de notre vie. La main est constituée d'os, d'articulations, de tendons, de muscles, de vaisseaux, de nerfs, de tissus cellulaires et d'ongles. Elles représentent, à elles deux, 1/4 des os de notre corps. Au total 150 000 fibres nerveuses les relient à notre cerveau avec 2000 récepteurs tactiles au bout de chaque doigt qui en font **un récepteur sensoriel très sensible et surtout indispensable.**

- **60% des accidents professionnels ont pour origine une manutention ou un outillage à main.**
- **27% des accidents de la main au travail donnent lieu à un arrêt de travail soit plus de 124 000 arrêts de travail par an.**

L'incidence économique d'un accident du travail (AT) a un coût direct moyen de 3 000€ par accident et un coût indirect beaucoup plus important, dont l'estimation moyenne minimum est 12 000€ (sans incapacité >10%).

(Malheureusement, 1,6% des accidents de la main aboutissent à une incapacité physique (7592 personnes par an) : 21 personnes en incapacité par jour.

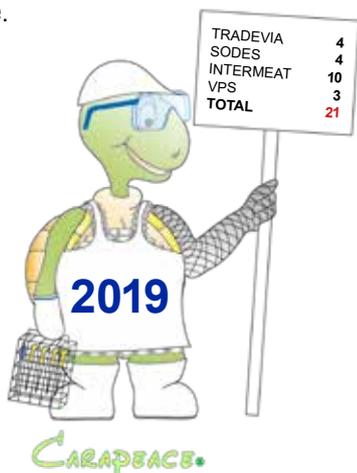


Trimestre 4 - 2019 (au 31 décembre 2019)

Commentaires par société

• SODES

Nous déclarons un total de **4 accidents de travail sur l'année 2019**, ce qui demeure encore **trop élevé par rapport aux effectifs** de cette société. De gros efforts devront être fournis pour réduire le nombre d'accidents de travail et le nombre de situations à risque.



• TRADEVIA

Nous déclarons un total de **4 AT sur 2019**, dont 2 accidents de trajet. Combinées avec un **taux de gravité faible**, ces statistiques font de l'année 2019 **une des meilleures en termes de résultats**. Nous félicitons l'ensemble de nos collaborateurs pour leur implication dans notre politique Sécurité & Santé au Travail, et nous les encourageons à **poursuivre ainsi pour 2020 !**

• VPS

Nous déclarons un total de **3 accidents de travail sur l'année 2019**. Ces résultats, stables par rapport à l'année précédente, doivent néanmoins nous encourager à **renforcer nos actions de prévention** : port des EPI, travail sur les gestuelles de travail... Ceci afin de réduire encore le nombre d'accidents de travail en 2020.

• INTERMEAT

Nous déclarons un total de **10 accidents de travail sur 2019**, dont 4 accidents de trajet. Le **taux de gravité reste également ici relativement faible**, et nous encourage à **poursuivre nos actions de prévention** afin de réduire certaines situations à risque bien spécifiques : blessures par un tiers, et mauvaises gestuelles de travail (couteau utilisé pour attraper une pièce de viande notamment). Telles seront les actions phares pour le début de l'année 2020.

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06

Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84

Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98

securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.



Zoom sur le contrat d'apprentissage

Afin de **pallier nos difficultés de recrutement** et de **contribuer à la formation de nos futurs salariés**, nous nous sommes tournés vers le contrat d'apprentissage.

Grâce à la persévérance de Philippe FLEURY, nous avons réussi à recruter Quentin RAVIER sur le site de Cantal Salaisons en qualité de Désosseur Pareur. Il y exerce depuis le 5 août dernier.



Sa période d'apprentissage, qui doit durer 2 ans, se répartit en 2 temps :

- Des **périodes en entreprise** aux côtés d'un professionnel qui lui transmet les secrets de son savoir-faire et la passion de son métier ;
- Des **cours au CFA**, toutes les 3 à 4 semaines, où l'apprentissage « sur le tas » est complété par de la pratique, de la théorie et des connaissances générales.

L'apprenti perçoit un salaire qui correspond à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge et de son niveau d'étude, et l'entreprise bénéficie d'une aide pour l'embauche d'un jeune en contrat d'apprentissage (voir tableau ci-dessous).

| Rémunération de l'apprenti par mois la 1ère année | | |
|--|----------------|----------------|
| Avant 18 ans | 18-20 ans | 21-25 ans |
| 27% du SMIC | 43% du SMIC | 53% du SMIC* |
| 411 € | 654 € | 806 € |
| Rémunération de l'apprenti par mois la 2ème année | | |
| Avant 18 ans | 18-20 ans | 21-25 ans |
| 39% du SMIC | 51% du SMIC | 61% du SMIC* |
| 593 € | 776 € | 928 € |
| Rémunération de l'apprenti par mois la 3ème année | | |
| Avant 18 ans | 18-20 ans | 21-25 ans |
| 55% du SMIC | 67% du SMIC | 78% du SMIC* |
| 837 € | 1 019 € | 1 187 € |
| En 2019, montant du SMIC mensuel : 1 521,22 € | | |
| Rémunération de l'apprenti de 26 ans et plus | | |
| 1 521,22 € par mois | | |
| (*) Soit 100% du SMIC ou le salaire le + élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel | | |

Ce mode de recrutement est aujourd'hui **largement plébiscité** par les pouvoirs publics après la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018, et nous ne pouvons qu'y souscrire afin de **remplir notre objectif de recrutement et de fidélisation de nos professionnels**.

Retrouvez toute l'actualité du Groupe sur www.groupe-peace.com

Actions sociales

Campings TOHAPI



The image displays a map of Europe with numerous campings marked across France, Italy, Spain, Portugal, and Croatia. The TOHAPI logo is prominently featured at the top. Below the map, there are three promotional banners: a 40% discount for reservations before March 2, 2020; a 15% cumulative discount; and a note that all offers are subject to availability. Three small photos show different camping environments: a rustic cabin, a poolside area, and a beachfront campsite.

Jusqu'à 40% DE RÉDUCTION ⁽¹⁾
En réservant avant le 2 mars 2020

Jusqu'à 15% de réduction CUMULABLE ⁽²⁾
Avec toutes les offres en cours

Frais de dossiers offerts sur tohapi.fr

Facilité de paiement jusqu'à 4x sans frais

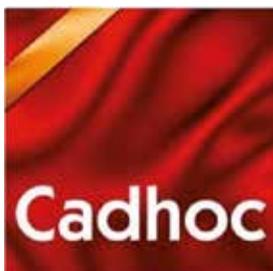
Nombreuses options de paiement : CB, ANCV, chèque, virement

CODE PARTENAIRE :

RÉSERVATION de votre séjour SUR TOHAPI.FR (muni de votre code partenaire) ou AUPRÈS DE VOTRE CSE

Les membres du Comité Social et Economique de TRADEVIA vous rappellent qu'il est encore possible de bénéficier de semaines en mobil-home dans l'ensemble des campings TOHAPI en France, Italie, Espagne, Portugal ou Croatie **à partir de 140€** en basse saison.

Remise des chèques ancienneté



Les collaborateurs du Groupe qui ont fêté leurs 10, 20 ou 30 ans de présence au cours de l'année 2019 seront récompensés pour leur fidélité par la remise de **chèques cadeau d'une valeur de 500, 700 ou 1 000€** au cours du premier trimestre 2020.

Colis de Noël



Comme à leur habitude, les colis de Noël ont su **régaler les gourmands et les gourmets** ! Chocolats, nougat, vins, terrines et même un chèque cadeau à valoir sur le site de notre partenaire www.sommelleriedefrance.com... il y en a eu pour tous les goûts.

Un grand merci à nos équipes qui les ont distribués sur les différents sites.

La mutuelle au 1er janvier 2020

Afin de réduire les frais de santé des Français, de permettre un **meilleur accès aux soins** et de **renforcer la prévention** dans des domaines dans lesquels les restes à charge sont importants, le gouvernement a mis en place un plan « 100 % santé », appelé également **Reste à Charge Zéro (RACO)**, prévoyant que certains frais médicaux engagés par les salariés leur seront **entièrement remboursés**.



La réforme prévoit notamment :

- La mise en place de paniers de soins différents dont des **paniers 100% santé** pour des équipements d'optique et d'aides auditives ainsi que certaines prothèses dentaires qui seront **intégralement pris en charge par la Sécurité Sociale et les complémentaires « frais de santé » financées en partie par les employeurs.**
- **L'augmentation des bases de remboursement de la Sécurité Sociale.**
- La fixation, selon le domaine concerné, d'un **prix limite de vente** ou d'**honoraires limites de facturation.**

Cette réforme a commencé en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2021 :

- En 2019, instauration de tarifs plafonnés et évolution des bases de remboursement de la Sécurité Sociale en audiologie et en dentaire.
- Au 1er janvier 2020, entrée en vigueur du 100% santé pour l'optique et pour certains frais dentaires et baisse des tarifs plafonnés pour les aides auditives.
- Au 1er janvier 2021, déploiement du 100% santé pour l'ensemble des frais dentaires et entrée en vigueur du 100% santé pour les aides auditives.

Quoi qu'il en soit, dans chaque secteur (optique, frais dentaires ou aides auditives), le panier d'équipements pris en charge à 100% sera limitativement défini et de qualité permettant de **répondre aux besoins essentiels** des assurés. Ces derniers conserveront une liberté de choix pour des équipements plus qualitatifs à tarif libre, mais le coût supplémentaire sera à leur charge.



Ainsi, pour l'optique, les frais couverts sont les montures aux normes européennes d'un prix inférieur ou égal à 30€, (le choix des montures se fera sur 17 modèles différents pour les adultes et 10 pour les enfants avec 2 coloris possibles pour chaque modèle) et les verres traitant l'ensemble des troubles visuels, avec possibilité d'amincissement, de durcissement ou de traitements anti-reflets.



Pour les frais dentaires, la couverture dépendra du type de prothèse (couronne, bridge, prothèse amovible...), de la nature du matériau (céramique, zircone, métal) et de la localisation de la dent (visible ou non).



En audiologie, seront couverts tous les types d'aides auditives comptant au moins 12 canaux de réglage, garantis 4 ans et présentant des options anti-acouphènes, la connectivité sans fil et le réducteur de bruit du vent.

Il est toutefois fortement conseillé de **conserver sa mutuelle** notamment pour la prise en charge des soins non concernés par la réforme : pharmacie, hospitalisation, spécialistes, imagerie, analyses...

Concernant les salariés de TRADEVIA et SODES, la Mutuelle nous a informé que les tarifs 2020 ne subiraient aucune augmentation malgré l'évolution de notre contrat pour couvrir les paniers minimums de soins si ce n'est l'augmentation due à l'évolution du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

Branche viande Bénélux INTERMEAT – VPS

Questionnaire relatif au calcul de l'impôt en Belgique

Vous avez reçu dernièrement un questionnaire relatif au calcul de l'impôt en Belgique. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est impératif de nous retourner ce questionnaire complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires **avant le 30 janvier 2020 au plus tard**.

Sachez que si nous ne disposons pas des bonnes informations lors du traitement de vos salaires, vous encourez le risque de **devoir rembourser des sommes conséquentes** aux impôts belges.

Il est donc dans votre intérêt financier d'être en ordre. De plus, toute modification de votre situation personnelle au cours de l'année doit nous être communiquée sans délai (mariage, divorce, nombre d'enfants à charge, adresse, etc.).

Comptes individuels et fiches fiscales

Vous allez prochainement recevoir votre compte individuel et vos fiches fiscales pour l'année 2019. **Il est impératif que vous conserviez ces documents qui vous seront indispensables pour déclarer vos impôts.**

En effet, pour les résidents belges, ils seront nécessaires à votre déclaration fiscale établie en juillet. Pour les non-résidents, ils serviront tant pour votre déclaration d'impôts au niveau de votre pays de résidence que pour celle à faire auprès de l'état belge en novembre.

D'ailleurs, nous vous conseillons de toujours garder une copie de ces documents au même titre que vos fiches de paie. Ceux-ci pourront toujours vous être utiles !

La sanction de la maladie à partir de janvier 2020

Nous tenons à vous informer de l'**évolution de notre Règlement de Travail, à partir du 1er janvier 2020**. En effet, la **multiplication exponentielle des absences pour maladie**, notamment de courte durée, nous a obligés à prendre des mesures afin de tenter de limiter son évolution.

Aujourd'hui, **le coût de la maladie est devenu trop important pour la société.**

Cela entraîne plusieurs conséquences :

- **organisationnelles**, vous êtes les premiers exposés à ces problèmes d'absences quotidiennes,
- **économiques**, le coût de la maladie devient prohibitif et problématique pour l'entreprise,
- **éthique**, image négative vis-à-vis du client.

Ainsi, nous allons inclure dans le Règlement de Travail la « fréquence Bradford ». Un calcul qui prend en compte le taux de dérangement du fonctionnement opérationnel pour l'entreprise sur base de la formule suivante :
Facteur Bradford = (la fréquence des absences non consécutives pour cause de maladies ou accidents en privé)²



x le total de ces jours d'absences correspondantes.

De ce fait, une procédure est mise en place : dès que vous franchirez chaque barre de 100 de Bradford, vous aurez un **entretien individuel** et un **courrier** afin d'identifier l'éventuel souci de santé et/ou vous alerter sur le risque encouru.

Dès la barre des 500 dépassée, la situation de l'ouvrier sera étudiée au cas par cas, mais **il pourra être licencié pour désorganisation de l'activité.**

Bien que la sanction soit d'ordre individuelle, nous souhaitons récompenser collectivement les sites sur lesquels aucune absence pour maladie de courte durée (inférieure à 15 jours) n'est connue.

CESATEC

Installation d'un panneau lumineux à Roncourt (57)

C'est en collaboration avec la société Blue Wire que CESATEC a installé un journal lumineux à Roncourt, en Moselle. Implanté devant la Mairie, ce **panneau double face** dernière génération offre une surface totale de **5,76m²**, de quoi assurer une belle visibilité à la communication de la commune.



Retrouvez toute l'actualité
CESATEC sur
www.cesatec.fr

Parc Auto

Réservoir AdBlue sur les nouveaux véhicules

Nous attirons votre attention sur le fait que les véhicules RENAULT récemment livrés, ainsi que ceux à venir, sont équipés d'un réservoir AdBlue (selon les nouvelles normes anti-pollution).

Celui-ci doit régulièrement être rempli. Lorsque le témoin s'allume, il reste environ 2 500 kilomètres à parcourir. Si le plein n'est pas fait dans ce laps de temps, le véhicule ne redémarrera pas. Il faut donc rapidement aller faire l'appoint dans un garage RENAULT.



A noter que **vous ne devez rien payer**, cela fait partie du contrat de location. Il suffit de donner le numéro d'accord d'Alphabet Luxembourg ci-dessous : 00 352 25 00 09 40 30.

NB : À la réception d'un nouveau véhicule, pensez à demander où se trouve le réservoir AdBlue ou consultez le manuel d'utilisation.

Nous profitons de ces quelques lignes pour vous rappeler qu'il est obligatoire de faire monter des pneus hiver sur les véhicules mis à votre disposition.



Rudi GEORGES
00 352 691 166 502
rgeorges@groupe-peace.com



Benoît LANNOY
00 352 691 266 504
blannoy@groupe-peace.com

Heureux événements



■ Carnet rose

- Lina QUINAUX est née le 25 octobre 2019.

Bienvenue au bébé et toutes nos félicitations aux heureux parents !

■ Carnet blanc

- Laure GOGIBUS et Laurent FERRARRI se sont mariés le 20 mai 2019.

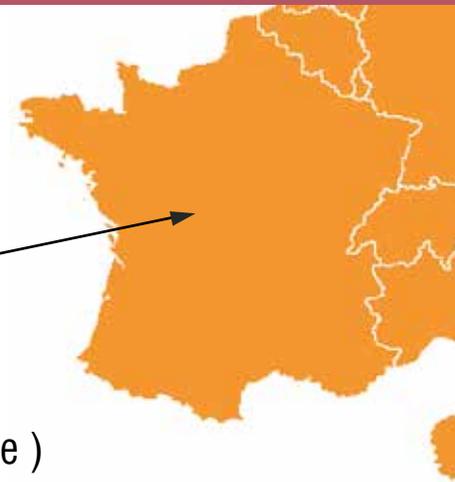
Tous nos voeux de bonheur !

Site de Production

TRADEVIA



Notre client :



(Montmorillon - France)

Effectif : 1 personne - Mickaël MARTIN

Type de production : découpe de bœuf

Qui dit nouvelle année, dit bonne résolution !

SLV ne déroge pas à la règle et vous propose une nouvelle rubrique ludique et créative, pour vous aider à prendre soin de notre belle planète en famille.

Pour ce premier article, nous vous proposons de confectionner **une mangeoire pour les oiseaux**. Très simple, cette réalisation peut être faite par les enfants, avec l'aide d'un adulte.



- Temps de réalisation : 30mn
- Niveau de difficulté : facile

Il vous faut :

- Une brique en carton type brique de lait ou de jus de fruits
- Un bâtonnet de bois pour le perchoir
- De la colle forte
- Un cutter ou des ciseaux
- De la peinture résistante à l'eau
- Du fil ou une corde pour suspendre votre réalisation à une branche
- Des graines spéciales pour oiseaux

C'est parti !

- Découpez un cercle dans le bas de la brique. L'ouverture doit être assez grande pour que vous puissiez y verser les graines sans difficulté.
- Faites 2 petits trous dans le haut de la brique, puis passez-y la corde. Faites un noeud. La longueur doit être suffisante pour que vous puissiez y passer une branche.
- Sous la découpe du cercle, collez le bâtonnet qui servira de perchoir aux oiseaux.
- Customisez à volonté votre mangeoire avec de la peinture ou toute autre matière qui résistera à l'eau (toile cirée par exemple, etc.). Attention, il faut veiller à bien fixer chaque élément afin que les oiseaux ne puissent pas les arracher.
- Une fois la peinture sèche, ajoutez les graines et suspendez votre mangeoire à une branche assez haute pour que les oiseaux ne soient pas dérangés par d'éventuels prédateurs.

En plus de recycler une brique en carton, cette création permettra aux enfants de laisser libre court à leur créativité, et aux oiseaux de passer l'hiver confortablement. Tout le monde y gagne !

Partagez vos créations et vos idées : redaction-slv@groupe-peace.com